

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 29

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182844>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ainsi, le vieux Lyon, quoique situé sur une hauteur, était richement pourvu d'eau de source pure et saine; le Lyon moderne, couché dans la plaine, entre deux puissants cours d'eau, est obligé de se contenter d'une eau puante, de canaux impurs et d'un air insalubre.

Les aqueducs fournissaient d'eau les thermes ou établissements de bains publics et privés. L'habitude de prendre un bain chaque jour était devenue générale au commencement de notre ère. Sénèque, un rigoriste, trouve un symptôme de décadence des mœurs dans ce raffinement des soins de propreté, vu que, dans le bon vieux temps, on se lavait bien tous les jours les bras et les jambes, mais on ne prenait un bain complet que tous les huit jours.

De nos jours, l'Etat ou les villes font encore de temps à autre des dépenses extraordinaires pour des bâtiments d'utilité publique. Ainsi, l'on construit à Paris un Hôtel-Dieu qui a déjà engouffré 37,900,000 francs, et tout annonce qu'il coûtera au moins 42 millions, probablement davantage. Si l'Hôtel-Dieu finissait par contenir les 800 lits projetés, chacun d'eux ne coûterait pas moins de 52,500 francs. Mais, au dire d'un grand nombre de médecins éminents, pour que l'établissement puisse rendre des services acceptables, il faudra que sa population ne dépasse jamais 400 à 450 malades. A ce compte, chaque lit effectif arriverait finalement à la somme colossale de 93,333 à 105,000 francs (1).

Le luxe de l'Etat et des riches particuliers portait en grande partie sur des objets provenant des jouissances auxquelles tout le peuple était à même de prendre part. Les édifices magnifiques élevés à Rome par les empereurs pour l'usage du public, les thermes surtout, les spectacles donnés par la munificence des empereurs et des hauts fonctionnaires, les distributions de blé, quelque condamnable que tout cela doive paraître au point de vue de l'économie politique comme de celui de la morale, profitaient cependant à la population entière, tandis que les sommes énormes qui ont passé dans les constructions de luxe et les fêtes somptueuses des cours modernes tournaient exclusivement à l'avantage ou n'étaient dépensées que pour l'agrément d'un petit nombre de privilégiés seuls admis à la faveur d'en jouir. Le luxe romain avait donc, avant tout, un caractère démocratique.

A. R.

(1) Bons contribuables, payez, dit le *Charivari* à cette occasion, et ceux qui commettent d'aussi effroyables bévues seront considérés.

On sait que la loi permet de libérer de la fréquentation des écoles certains élèves, si leur instruction est suffisamment avancée. Il est à peine besoin de dire qu'on s'inquiète en général fort peu de la condition imposée, témoin cette missive adressée à l'autorité scolaire et qu'on dirait arrangée à plaisir.

\*\*\* le 9 mars 1869.

Monsieur le Président de l'Instruction public.  
Messieurs,

Je viens au nom de mon père pour obtenir mon congé absolu de mon fils Adrien parce qu'il ne peut plus écrire, il y a longtemps que mon père ne peut presque pas travailler nos terres et je remplace un domestique.

Je suis à la 1<sup>re</sup> classe primaire de \*\*\*. On se recommande bien à ses messieurs d'avoir la bonté de faire leur possible pour me l'accorder vu que je suis né le 10 mars 1854.

Recevez nos salutations agréables.

Nous nous plaignions, l'autre jour, à un voyageur de commerce, abonné au *Conteur*, de la disette des nouvelles et des faits divers du mois de juillet. Je n'ai plus rien à vous conter, lui disais-je, tout est au calme plat, tout le monde est parti, la chaleur paralyse tout, et cependant point de vacances pour le journaliste : L'abonné attend; il faut le servir.

Eh bien, dit-il, faites comme moi, ne vous occupez plus jamais des vivants, prenez chez les morts le prétexte de vos chroniques et vous serez toujours sûr de n'être point au dépourvu. Vos lecteurs s'habitueront vite, du reste, à votre manière de travailler.

— Mais, quel rapport peut-il exister entre votre profession et la mienne? lui répondis-je. Vous voyagez pour placer des vins, et puis, comment pouvez-vous n'avoir affaire qu'aux morts? je serais curieux de le savoir.

— C'est bien simple, répliqua le commis-voyageur. Je me procure chaque matin la liste des gens décédés qui ont une certaine fortune et laissent un bel héritage, sans dettes ni contestations, un héritage d'ascendant ou de collatéral, à un degré très rapproché. Sur cette liste, je choisis mes pratiques, je prends des informations chez nos correspondants et j'expédie à l'heureux décédé une belle et bonne fourniture de vins de prix, avec une épître ainsi conçue :

« Monsieur (ici le nom du défunt), vous recevrez par le voiturier les cinq, six ou huit pièces de Beaune, de Thorins (ici l'étiquette et le chiffre des pièces) que vous m'avez commises le ..... »

Et ma maison y appose son cachet.

Celui qui vient d'hériter n'hésite pas à faire honneur à ce qu'il croit être un engagement de son bienfaiteur, et il consomme même ce vin avec plus de plaisir qu'aucun autre.

A l'ouïe de cette manière de faire nous ne pûmes nous empêcher de nous écrier : « Mais c'est un métier de filou, que vous faites là ! »

— Vous êtes naïf, se conta-t-il de répondre, trois fois naïf. Vous ne saurez jamais ce que c'est que le commerce.

L. MONNET.